

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE GIGNAC

Arrêté portant permission de voirie pour l'entreprise INEO sur le chemin du Chaminol

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIGNAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée par l'entreprise INEO représentée par Monsieur Eric TAURAND
située TSA 70011 69134 Dardilly cedex en date du 29/07/2025

Considérant la nécessité pour l'entreprise INEO de procéder à des travaux sur le domaine public pour l'installation d'un poste de transformation de type PAC, la réalisation d'une tranchée, et la pose de deux coffrets C4,

Considérant que les travaux sont temporaires, et qu'ils respecteront les règles de sécurité et de remise en état,

ARRÊTE :

Article 1 : L'entreprise INEO, sise TSA 70011 69134 Dardilly cedex est autorisée à occuper temporairement le domaine public sur la commune de Gignac, à l'adresse suivante : 324 chemin du Chaminol pour :

- L'installation un poste de transformation de type PAC,
- La réalisation d'une tranchée de 30 mètres,
- La pose de deux coffrets C4.

Article 2 : Les travaux sont autorisés à se dérouler du 01/09/2025 pour une durée de 30 jours, sauf prolongation dûment motivée et acceptée par la mairie.

Article 3 : Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise devra :

- Installer une signalisation conforme à la réglementation en vigueur (signalisation de chantier, balisage, déviation si nécessaire),
- Assurer la sécurité des usagers et du personnel,
- Maintenir l'accès aux riverains,
- Prendre toutes les précautions pour ne pas endommager les réseaux existants

Article 4 : À l'issue des travaux, le domaine public devra être remis en état à l'identique, à la charge de l'entreprise INEO.

Fait à Gignac le 07/08/2025

Le Maire,

Solange OURCIVAL

 